

# COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

## Mercredi 4 septembre 2024

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Serge RAULT, Christophe DELORD, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND, Philippe GENTY, Frédéric DUBOUCHET, Luc THOMAS, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD

**Elus du bureau excusés :** Diane VIGIER

**Techniciens présents :** Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Gaëlle MALLET, Julien VIZET, Léontine PRIMARD, Yannick SIMON (Rives Nature), Julien LAHAIE (préfecture AURA).

**Lieu :** SMRR, Vienne

**Horaires :** 9h-11h30

### ORDRE DU JOUR

#### Introduction du Bureau

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Intervention Julien Lahaie, secrétaire général à la transition écologique auprès de la préfète de Région
- Point agenda
- Ordre du jour du prochain Conseil Syndical
- Retour sur les Rencontres Nationales des Scot
- Point sur le bilan de la consommation d'ENAF
- Avis sur le PLU de Trèves
- Avis sur le projet commercial FIPEX à Davézieux
- Avis dans le cadre de la concertation publique sur Inspira
- Avis sur la modification du PPRT de Roussillon

## [VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du précédent bureau est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

## [INTERVENTION DE JULIEN LAHAIE, SECRETAIRE GENERAL A LA TRANSITION ECOLOGIQUE AUPRES DE LA PREFETE DE REGION

Julien Lahaie est venu présenter aux élus du bureau un point d'avancement de la feuille de route régionale pour la territorialisation de la planification écologique.

La présentation est disponible en annexe de ce compte-rendu.

## [POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 2 octobre à 9h30 dans les locaux de Vienne Condrieu Agglomération**. Le prochain conseil syndical aura lieu le mercredi 18 septembre à 18h30 dans la commune de Condrieu. Quelques précisions sur certaines réunions passées :

**Lundi 30 septembre** à 14h à Rompon, le Scot Centre Ardèche organise sa 5<sup>ème</sup> conférence des communes sur le foncier à l'heure de la sobriété. Plusieurs interventions sont prévues. Cet évènement est ouvert aux élus et techniciens du SMRR.

**Mardi 9 juillet**, le président et les services du SMRR ont participé à un temps de travail et d'échange avec les commissaires enquêteurs du PLUiH d'Annonay Rhône Agglo. Cette réunion a permis de partager l'avis et les attentes du SMRR concernant le PLUiH ainsi que de rappeler le travail important et de qualité réalisé par l'agglo pour l'élaboration de ce 1<sup>er</sup> PLUiH.

**Judi 10 et vendredi 11 octobre** se dérouleront les 1ers ateliers des territoires sur Inspira et Annonay. Ces 1ers ateliers seront l'occasion de réunir de nombreux acteurs (services de l'Etat, élus et techniciens des EPCI, représentants d'entreprises, de la société civile...) afin de visiter les sites d'Inspira et Marenton et d'échanger sur les attentes et les craintes de l'ensemble des acteurs. L'objectif est de co-construire un état des lieux de la mise en œuvre de ces zones afin de trouver par la suite des solutions collectives concernant l'acceptabilité des projets industriels, la sobriété vis-à-vis des ressources et la capacité à faire émerger les projets industriels sur le territoire.

**Lundi 5 août**, Sylvie Dezarnaud a participé à la CDAC du projet commercial de Monsteroux Milieu analysé lors du précédent bureau syndical. Le SMRR a donné un avis défavorable qui a été confirmé en CDAC.

**Judi 4 juillet**, Serge Rault a participé à un atelier sobriété de l'InterScot à Saint-Etienne. Atelier permettant de travailler les impacts en termes d'aménagement des cinq scénarii définis par l'Ademe pour tendre vers la décarbonation de la France à horizon 2050.

**Vendredi 13 septembre** aura lieu à la Mulatière un comité inondation dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie inondation de Lyon et des territoires amont (en lien avec la SLGRI). Cette réunion sera l'occasion notamment de visiter le site des Grandes Loco, projet urbain majeur sur des friches SNCF situées en zone inondable, ainsi qu'un temps de partage d'expérience.

**Mardis 20 août et 27 août**, Rives Nature a organisé une réunion d'accompagnement de la CC Pilat Rhodanien et d'EDF Renouvelable pour la labellisation de leurs projets, respectivement la ZAE l'Aucize à Bessey et la centrale photovoltaïque au sol de Loire sur Rhône, en « Projet à Biodiversité Positive ».

**Le dimanche 6 octobre** aura lieu une journée festive à Saint-Julien-Molin-Molette organisée par le Parc du Pilat pour ses 50 ans. Cette journée sera ouverte à toutes et tous.

### [ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL

Le prochain conseil syndical aura lieu le mercredi 18 septembre à 18h30 à la salle de l'Arbuel à Condrieu. L'ordre du jour est le suivant :

- Délibérations administratives
- Bilan des activités du bureau
- Point sur le bilan triennal pour le suivi de la trajectoire ZAN
- Intervention de Gilles Escargel, chercheur à l'université de Lyon, sur l'érosion de la biodiversité en lien avec le changement climatique et les solutions pour y répondre, notamment au travers de la planification

Le Conseil Syndical sera précédé d'une visite de l'Île du Beurre organisée par Rives Nature de 16h à 18h pour celles et ceux qui le souhaitent.

### [RETOUR SUR LES RENCONTRES NATIONALES DES SCOT

Le Président et les équipes se sont rendues du 28 au 30 août aux rencontres nationales des Scot à Arras. Ces rencontres portaient sur le thème « 50 nuances de vert », construire sa stratégie écologique territoriale. Près de 450 personnes étaient présentes. Aline Hébert, conseillère syndicale du Scot et membre du bureau de Rives Nature est intervenue pour présenter les démarches mises en place par le SMRR pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets.

### [POINT SUR LE BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENAF

Julien Vizet a présenté des éléments sur le rapport triennal ZAN qui est demandé aux communes et EPCI par la loi Climat et Résilience dans le cadre du suivi de la trajectoire ZAN. Pour rappel, le SMRR accompagne les communes et EPCI en produisant des éléments d'analyse de la consommation d'ENAF qui peuvent être repris pour établir le rapport triennal.

Les atlas de la consommation pour la période 2010 à 2020 et 2020 à 2023 ont été transmis aux EPCI.

### [AVIS SUR LA REVISION DU PLU DE TREVES

Adeline Menneron présente le projet de PLU.

Le projet de PLU prévoit un développement ambitieux de la commune sur 10 ans, avec la création d'une cinquantaine de logements, répartis principalement sur une zone AU du centre bourg (34 lgts) en cours de réalisation pour 20 logements + un secteur urbain (6 lgts) et par les possibilités de changement de destination (11). L'enveloppe urbaine du bourg a une capacité identifiée de 13 dents creuses. La densité moyenne des zones d'accueil encadrées par des OAP est de 26 lgts /ha. Une quinzaine de logements seront réalisés sans consommation de foncier. Le projet prévoit la création d'une zone artisanale de 8 lots pour une surface de 1,2 ha. L'aménagement de ce secteur est encadré par une OAP.

Le bureau syndical émet un avis favorable sur le projet de PLU qui est compatible avec le Scot approuvé le 28/11/2019.

### [AVIS SUR LE PROJET COMMERCIAL FIPEX A DAVEZIEUX

Cédric Lansou présente le projet.

Le projet consiste à la création d'un bâtiment commercial sur une partie d'une ancienne friche (friche Parriche), pour l'accueil une nouvelle enseigne de type généraliste-bazar (petits meubles, articles de décoration et de fête) – type La Foire Fouille ou Centrakor. Le projet prévoit la création de 1992,92 m<sup>2</sup> de surface de plancher dont 1540,49 m<sup>2</sup> de surface de vente. Le projet présente plusieurs points positifs : stationnements en sous-sol, réutilisation d'une friche, désimperméabilisation et espaces verts, intégration du bâtiment dans la pente, qualification des espaces extérieurs par rapport à l'existant, 50 % de la toiture est couverte par des panneaux photovoltaïques, intégration de stationnements abrités pour les vélos. Le projet aurait pu être amélioré concernant le bâtiment en lui-même en ajoutant plus de baies vitrées et de puits de lumière (pas d'ouverture sur 3 faces du bâtiment et pas de puits de lumière en toiture à priori). A noter que le projet prévoit une surface de vente de 1540,49 m<sup>2</sup> alors que le Scot autorise au maximum 1 500 m<sup>2</sup> de surface de vente pour ce type de commerce. Dans ce cadre, le projet n'est pas compatible avec le Scot.

Le projet de création d'une surface commercial par la SARL Fipex de 1540,49 m<sup>2</sup> n'est pas compatible avec le Scot.

Le bureau syndical émet un avis défavorable.

*Note : suite au bureau, le porteur de projet a déposé un PC modificatif qui réduit la surface de vente sous les 1500 m<sup>2</sup>. Dans ce cadre, le projet est compatible avec le Scot et un avis favorable au projet sera finalement émis par le SMRR lors de la CDAC du 26 septembre.*

### [AVIS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE D'INSPIRA

Une synthèse du projet du projet Inspira soumis à enquête publique est présentée en séance.

Dans le Scot des Rives du Rhône, approuvé à l'unanimité le 28 novembre 2019, les élus ont inscrit un projet global de développement économique à l'échelle des Rives du Rhône. Dans ce cadre, la ZIP Inspira a été identifiée comme une zone d'envergure métropolitaine et régionale et comme le site multimodal majeur du territoire. Le Scot des Rives du Rhône affirme la complémentarité d'Inspira avec les autres zones économiques du territoire, notamment en constituant à l'avenir un service multimodal disponible pour les entreprises amenées à s'implanter sur l'autres site économique majeur du territoire que constitue la zone Axe7 dans le Nord-Drôme. La ZIP Inspira a de plus bénéficié d'une attention particulière dans le cadre du Grand Projet Rhône Alpes « Rhône Médian », à l'initiative de la Région, du fait qu'elle concourt à la dynamique de multimodalité et d'économie circulaire grâce

aux services et innovations opérationnelles dans ces domaines qui rayonnent au-delà du périmètre des Rives du Rhône. Inspira dispose de plus d'un positionnement stratégique clé au regard de sa proximité de la 1<sup>ère</sup> plateforme chimique de France en matière d'attractivité et du deuxième site fluvial sur le bassin Rhône-Saône. Inspira a ainsi été identifié comme site majeur et stratégique dans le cadre du schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise, ainsi que dans le cadre des réflexions sur l'axe MERS. Enfin, Inspira a été récemment identifié comme Projet d'Envergure Nationale et Européenne et inscrit dans l'enveloppe nationale dans le cadre de la trajectoire ZAN, ainsi que site clé en main France 2030. Inspira a vocation à se développer autour des industries vertes et de la multimodalité, en synergie avec le tissu économique local et répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain (adaptation au changement climatique, décarbonation, circularité matière...).

L'enquête publique porte sur 3 projets majeurs et complémentaires :

- L'aménagement du secteur Nord d'Inspira, secteur de 24,5 ha au sein du tissu industriel existant, avec notamment la création de 11 ha de foncier à commercialiser et 6,4 ha d'espaces publics.
- Permettre l'implantation d'une usine de recyclage de plastiques portée par les entreprises Gerflor et Paprec dans le cadre de leur projet commun Floor to Floor. Cette usine s'implantera dans le secteur Nord d'Inspira.
- Permettre la réalisation des aménagements nécessaires à l'extension et le raccordement Sud du faisceau ferroviaire à la voie Paris-Lyon-Marseille.

Le tout est accompagné par des mesures de préservation environnementale avec des actions portant entre autres sur la préservation de la ressource en eau, en lien avec le PTGE, la limitation des nuisances liées au trafic routier, la mise en place de mesures de compensation pour la biodiversité et d'actions dans le cadre de la démarche ERC.

Le projet de développement tel que présenté dans le dossier soumis à enquête publique permet :

- Le confortement du caractère multimodal du site par l'extension du faisceau ferroviaire. Ce projet participe notamment à améliorer la qualité et l'efficacité des infrastructures permettant le développement du fret ferroviaire sur la zone, ainsi qu'à l'objectif de doublement de la part modale du fret ferroviaire à l'échelle nationale d'ici 2030 inscrits dans la loi Climat & Résilience ;
- Le projet de l'entreprise Floor to Floor permet de répondre aux objectifs de limitation des prélèvements en eau et donc la préservation de la ressource, de limitation du trafic routier poids lourds, et de la réduction des besoins en énergies fossiles au travers d'un processus de valorisation et de recyclage de déchets plastiques jusque-là non valorisés ;
- La diversification du tissu industriel déjà présent sur le site et à proximité et la participation du territoire à l'ambition de réindustrialisation de la France portée au niveau national ;
- Un projet d'aménagement durable porteur d'une forte ambition environnementale et préservant certains espaces notamment en bord de Saône tout en améliorant leur qualité environnementale et en termes de biodiversité ;
- La qualité urbaine et paysagère (traitement des limites, sobriété architecturale, signalétique...);
- Une gestion raisonnée de l'eau, notamment par l'inscription dans le plan d'action du PTGE (Projet Territorial de Gestion de l'Eau) et le suivi des consommations d'eau ;
- Un système de management environnemental porté par le syndicat mixte qui intervient dans l'aménagement et la conception des nouveaux espaces d'activités, comme dans l'accompagnement des entreprises et le fonctionnement de la ZIP Inspira.

Le bureau syndical émet un avis favorable sur ce projet.

### [AVIS SUR LA MODIFICATION DU PPRT DE ROUSSILLON

Cédric Lansou fait une rapide présentation du projet. Le projet de modification porte sur la prise en compte des points suivants :

- Mise à jour de l'étude de dangers d'ENGRAIS SUD VIENNE et imposition de mesures compensatoires.
- Interdiction imposée à HLOG de stocker certains produits et mise à jour de l'étude de danger de l'établissement.
- Cessation d'activité de CERDIA.
- Mise à jour de l'étude de danger de RUBIS STOCKAGE.
- Suite à une évolution réglementaire, TREDI est devenu SEVESO seuil haut par antériorité.

En résulte les modifications suivantes avec la suspension de dispositions du règlement du PPRT :

- Toutes les dispositions visant la zone B073 autour de l'établissement HLOG.
- Toutes les dispositions visant les voies ferrées au Sud du site HLOG.
- Dispositions visant l'avenue du Port à l'Est d'Engrais Sud Vienne, la rue des Balmes au sud du site HLOG et les voies ferrées à l'ouest du site Engrais Sud Vienne

Gilles Vial précise qu'il regrette que l'Etat n'ait pas révisé entièrement le PPRT comme cela avait été demandé par les communes et l'EPCI.

En l'Etat, le SMRR ne dispose pas des compétences pour valider ou non les modifications apportées. Dans ce cadre, les élus proposent de répondre à l'Etat en précisant que le bureau ne se prononce pas sur ce projet de modification mais qu'il regrette qu'une révision complète du PPRT n'ait pas été faite.

Philippe Delaplacette clôture le bureau syndical.